

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60  
Délégués présents : 31  
Absents : 29

Vote(s) pour : 31  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0  
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 30 janvier 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Séance du 9 février 2023

\*\* \*\* \*

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Secrétaire de séance : *Madame Marilynne WEBERT, Déléguée Titulaire*

#### Délibération n°2023-01-0902 : Adoption des procès-verbaux des réunions de Comités syndicaux des 15 décembre 2022 et 3 janvier 2023

##### Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur adopté par le Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM le 21 octobre 2021 prévoyant que le procès-verbal de chaque séance de Comité syndical doit être adopté par l'assemblée délibérante,

VU les procès-verbaux des réunions de Comités syndicaux des 15 décembre 2022 et 3 janvier 2023, transmis par courrier électronique le 16 janvier 2023, aux délégués titulaires et aux délégués suppléants présents, rendant compte des discussions et des délibérations conformément à la tenue de la séance,

CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été émise sur ces procès-verbaux,

##### Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte les procès-verbaux des réunions de Comités syndicaux qui se sont tenues le 15 décembre 2022 et 3 janvier 2023.

Pour extrait conforme  
Metz, le 9 février 2023



Le Président

Monsieur Henri HASSER

Le ou la Secrétaire de séance

*Madame Marilynne WEBERT*